HM FORMATION

Programme de formation

Établir la déclaration de TVA

Domaine : Comptabilité

Durée : 14h

Objectifs :

- Maîtriser la réglementation fiscale liée à la TVA.
- Compléter la déclaration de TVA (CA3).
- Comptabiliser la TVA et contrôler les comptes de TVA.

Pré-requis :

- Une très bonne connexion internet est requise pour le format distanciel synchrone
- Maîtriser les notions comptables de base.

Public : Collaborateur comptable qui souhaite acquérir ou mettre à jour ses connaissances.

Modalités techniques, pédagogique et d'encadrement :

En format présentiel :
Salle équipée avec video-projecteur (ou TV) et paperboard. Connexion WIFI.
Ordinateur portable pour chaque participant. Le stagiaire pourra amener le sien si il le souhaite.
En cas de formation intra-entreprise, les moyens techniques décrits ci-dessus doivent représenter une référence idéale.

En format distanciel : synchrone avec le formateur via Zoom ou outil équivalent (télé-présentiel).

Approche pédagogie : transfert de compétences méthodologiques, cas d'applications pratiques.
Alternance de théorie et d'exercices pratiques tenant compte de l'expérience, du contexte et de la réalité du travail permettant la compréhension des notions théoriques.
Cas d'applications sur entreprise exemple
Tests, qcm et exercices
Support de formation remis au participant

Modalités d'évaluation des connaissances : Exercices pratiques, QCM et/ou test complété par une auto-évaluation des acquis par le stagiaire.

Modalité d'évaluation de l'appréciation des participants : Fiche d'évaluation à chaud à l'issue de la formation. Et à froid plusieurs mois après la formation pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle.

Modalité de suivi de l'action de formation : Feuille d'émargement co-signée par demi-journée ou séance de formation.

Détail du programme :

IDENTIFIER LES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE TVA

- Le mécanisme de la TVA.
- Les mentions à porter sur les factures.
- Les obligations relatives aux opérations intracommunautaires.
- Déclaration CA3, procédure de télétransmission, paiement.
- Les différents régimes de TVA.

DÉLIMITER LES OPÉRATIONS IMPOSABLES

- Définition des opérations imposables.
- Définition de l'assujetti.
- Assiette et taux de TVA.
- Fait générateur et exigibilité de la TVA collectée :
    - TVA due à la livraison ;
    - TVA due sur les débits ;
    - TVA sur les encaissements.
- Autoliquidation de la TVA.

DÉFINIR LES OPÉRATIONS EXONÉRÉES

- Les exonérations spécifiques :
    - pour les livraisons de biens ;
    - pour les prestations de services.
- La territorialité des opérations intracommunautaires et exportations.
- Les achats en franchise de TVA.
- Les dispositifs d'autoliquidation : secteur du bâtiment.

EXERCER LE DROIT À RÉCUPÉRATION DE LA TVA

- Conditions d'application.
- Les exclusions et les restrictions.
- Entreprises bénéficiant d'un prorata de déduction partielle.
- Récupération des TVA étrangères.

COMPLÉTER LA DÉCLARATION ET COMPTABILISER LA TVA

- Comptabiliser la TVA collectée et la TVA déductible.
- Établir la déclaration de TVA (CA3).
- Comptabiliser la TVA à payer.
- Rapprochement CA comptabilisé et CA déclaré.
- Procédures de remboursement du crédit de TVA.

Sanction de la formation / Validation : Attestation de formation (L.6353-1 du Code du travail)